

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

N°C-50/2007

Séance ordinaire du 8 Octobre deux mille sept

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Melle Yamina ABED, M. Paul ALDEBERT, Mme Yvette BARBANSON, M. Thierry BARRIERE, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Monique BAUDIN, M. François BELART, Melle Irène BENARD, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, M. Jean-Luc CALAS, M. Didier CODORNIU, M. Jean COSTADAU, M. Gérard CRIBAILLET, M. François DE CORNELISSEN, Mme Dominique DE HAAN-TREMOSA, M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Michel ESCANDE, Mme Marie-France FABRE, M. Pierre FAIRBANK, Mme Renée FEUILLET, Mme Brigitte FIGUERAS, M. Yvon GARCIA, M. Bernard GEA, M. Michel GREZE, M. André GROBY, Mme Solange IZARD, M. Gérard KERFYSER, M. Louis LABATUT, M. Aimé LAFFON, M. Georges LAMILHAU, M. Robert LOIS, M. Ange MANDELLI, Mme Valérie MAUDHUIT, M. Jean-Michel MENAGER, M. Marc MENETRIER, M. Louis MOLVEAU, M. Michel MOYNIER, M. Claude MULERO, M. Marcel NERIN, Mme Georgette PAIRO, M. Gérard PARRENIN, M. Dominique PETIQUEUX, Mme Pierrette PEYRAS, M. Gilbert PLA, Mme Mireille PUYRIGAUD, Mme Danielle RANGONI, M. Jean-Claude RASCOL, Mme Véronique RAYNAUD, M. Serge REIG, M. Gérard ROUANET, M. Alain SABLAIROL, M. Richard SEVCIK, M. Angelin SICRE, Mme Madeleine SOUCASSE, M. Georges SUQUET, Mme Elisabeth THERON, Mme Véronique TOGNETTI, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE, M. Louis VIC, M. Michel YAGUE.

Excusés : M. Raymond AGRAZ, M. Jacques BASCOU, Mme Annelise BOUSQUET, M. Jean-Claude JULES, M. Roger LOPEZ, M. Albert SABATIER, M. Emile SEGARRA,

Secrétaire de séance : M. Thierry BARRIERE

**OBJET : EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - REQUALIFICATION DU
SECTEUR BERRE-CESSE-REC D'ARGENT A NARBONNE -
APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE
NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU)**

Monsieur le Rapporteur expose :

Préambule

Avec une population d'environ 10.000 habitants, le quartier Saint Jean Saint Pierre situé à l'Ouest de Narbonne a bénéficié depuis plus de vingt ans de plusieurs programmes d'intervention, notamment au titre de la politique de la ville, visant à renforcer l'équité sociale et l'intégration des populations en difficulté.

En 1999, la Ville de Narbonne a entrepris la requalification urbaine du quartier avec deux grandes interventions :

- l'avenue Pompidor et la Cité Saint Salvayre : amélioration de la qualité environnementale du quartier, réduction des coûts de l'énergie des logements et équipements publics, relance économique du centre commercial, construction de la Maison des Services... Cette première phase s'est terminée en 2006.

- le secteur Berre-Cesse-Rec d'argent : une étude diagnostic a fait ressortir les grandes orientations du renouvellement urbain, tout particulièrement dans le domaine de l'habitat.

Le projet de Renouveau Urbain

Il représente la dimension à la fois urbanistique et sociale de la rénovation urbaine du quartier et comprend l'ensemble de toutes les actions à mener dans ce secteur pour garantir sa transformation en profondeur et son inscription dans les objectifs de développement durable poursuivis par la ville de Narbonne et la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise.

Les principales caractéristiques du projet sont :

- la démolition de 61 logements locatifs sociaux et aménagement de terrains,
- la construction de 61 logements locatifs sociaux, 16 sur site, 45 hors site,
- la réhabilitation lourde des 149 logements locatifs sociaux restants,
- l'amélioration de la qualité de service et résidentialisation des 149 logements locatifs sociaux,
- l'aménagement de voiries, parkings et d'espaces verts,
- la création d'équipements et locaux associatifs dans le secteur,
- la démolition de l'école Paul Bert et son transfert au centre du périmètre de Renouveau Urbain,
- la construction d'un centre social,
- la cession gratuite de terrains à l'Association Foncière Logement,
- la sécurisation de l'accès à l'école Emile Zola.

Les membres du projet urbain sont:

- l'Etat
- l'ANRU
- la Ville de Narbonne
- l'Office Public de l'Habitat de la CAN
- la Région Languedoc-Roussillon,
- le Département de l'Aude
- la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise
- l'Association Foncière Logement
- la Caisse des Dépôts et Consignation
- le Comité Interprofessionnel du Logement
- la Caisse d'Allocation Familiale

Les financements

Le coût total prévisionnel du programme s'élève à 17.963.310 euros TTC dont :

- Ville de Narbonne : 8 %
- Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise : 19 %
- Conseil Général : 16 %
- Conseil Régional : 3 %
- OPH : 29 %
- ANRU : 22 %
- Autres : 3%

Ce programme de renouvellement urbain d'une durée de 5 ans est un projet de grande ampleur qui relève pleinement et dans toutes ses dimensions de la compétence communautaire sur l'équilibre social de l'habitat et qui s'inscrit dans la cohérence des objectifs et des actions à mener au titre du Programme Local de l'Habitat.

Ce projet avait déjà reçu un avis favorable lors des Commissions Politique Sociale de l'Habitat du 5 octobre 2006 et du 3 mai 2007.

En conséquence, et vu l'avis favorable de la Commission Politique Sociale de l'Habitat du 17 septembre 2007, je vous propose :

- d'approuver la convention à conclure avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre du programme de requalification urbaine du quartier Berre-Cesse-Rec d'Argent, telle que ci-annexée,

- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet aux budgets de la Communauté d'Agglomération, conformément au programme pluri annuel retenu,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention ainsi que tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :
et de sa publication
le :

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Michel MOYNIER